JUSTICE

Feu vert pour la première maison de transition en Wallonie

L'arrêté royal portant l'agrément de la maison de transition d'Enghien est publié au Moniteur : la maison de transition ouvrira cet automne, elle accueillera 15 détenus en fin de peine.

Elle sera installée au même endroit que le projet pilote. © David Claes

Les détenus y bénéficieront d'un accompagnement intensif devant les préparer à se réinsérer dans notre société.

Le Conseil des ministres avait déjà approuvé le projet d'une maison de transition de 15 places située dans le même bâtiment où s'est déroulé un projet pilote entre 2019 et 2021. Il s'agira de la cinquième maison de transition du pays, après Malines, Gand, Louvain et Hamme, et la toute première en Wallonie.

« Après avoir passé beaucoup de temps en prison, il n'est pas évident pour un détenu de retrouver sa liberté. Le fait de devoir à nouveau s'occuper de soi, trouver un logement, postuler ou faire des démarches administratives n'est pas facile après une longue période de détention », est-il écrit sur le site web de « TeamJustice ». « Par conséquent, le risque de retomber dans ses anciennes habitudes est assez élevé. C'est l'une des raisons pour lesquelles 70 % des détenus se retrouvent à nouveau devant le juge dans les cinq ans qui suivent leur libération. Afin de réduire ce taux de récidive élevé, la Justice s'est engagée à améliorer la réinsertion des détenus dans la société. »

Les détenus condamnés pour infractions sexuelles ou terrorisme n'entrent pas en ligne de compte

Dans une maison de transition, les détenus accumulent les connaissances nécessaires qui leur permettent de se refaire une place dans la société libre. Ils bénéficient d'un accompagnement intensif et l'accent y est mis sur l'autonomie, le rétablissement et la coopération. Il s'agit d'établissements de petite échelle, ce qui permet d'effectuer un travail sur mesure. Comme les prisons, ce sont des établissements fermés : les détenus ne peuvent entrer ou sortir comme bon leur semble. L'exploitation des maisons est assurée par un partenaire privé.

PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

« Les participants sont sélectionnés en concertation avec les services psychosociaux des prisons concernées et après un entretien. Ils doivent être à 18 mois maximum d'une possible libération conditionnelle et doivent être motivés pour achever le projet avec succès. Les détenus condamnés pour infractions sexuelles ou terrorisme n'entrent pas en ligne de compte », précise « TeamJustice ». »

À Enghien, comme à Malines d'ailleurs, des maisons de transition ont été créées dans le cadre d'un projet pilote entre 2019 et 2021. Le projet avait cessé d'exister parce que l'exploitant de l'époque n'a pas présenté de nouvelle candidature. ■

D. SW.

Meuse 07/8/24 MJQ

GEN